



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 40 - Acquisition d'une propriété bâtie sise 8 bis rue Oudet, appartenant à M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER

Acquisition d'une propriété bâtie sise 8 bis rue Oudet appartenant à M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	31/10/2018	Favorable unanime

M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER sont propriétaires d'une propriété bâtie sise 8, bis rue Oudet, qu'ils proposent à la commune d'acquérir.

Situé au cœur de «l'îlot Pompiers», identifié comme un lieu stratégique de renouvellement urbain, ce bien représente un intérêt pour la commune. Son acquisition s'inscrit dans le cadre d'une politique de réserve foncière déjà engagée sur ce secteur.

Conformément à l'article L.1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité France Domaine le 31 août 2018 qui a fixé, par courrier du 3 septembre 2018, la valeur vénale du bien à 180 000 €.

Un accord est intervenu avec M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- Acquisition de la propriété bâtie cadastrée section HZ n° 289 au prix de 180 000 €,
- Prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Par ailleurs, il est convenu entre les parties que l'entrée en jouissance de la Ville interviendra neuf mois après la date de signature de l'acte authentique, et au plus tard le 31 octobre 2019. Pendant cette période, M. RACLE et Mme GANZER conserveront la faculté d'occuper à titre gratuit et pour leur seul compte personnel, sans faculté de sous-location, les lieux objets de l'acquisition par la Ville.

En cas de départ anticipé des occupants, pour quelque cause que ce soit, la jouissance du bien reviendra automatiquement à la Ville sans aucune formalité spécifique.

Si le bien n'est pas libéré à la date convenue, les vendeurs devront verser, à titre d'astreinte, une indemnité forfaitaire de 150 € par jour à la commune.

Une convention à intervenir précisera les modalités de la mise à disposition. Préfecture du Doubs

La dépense de 180 000 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2115.00501.30100.

Reçu le **26 NOV. 2018**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

Contrôle de légalité

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus définies,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

